



Probleme pour se faire rembourser par notre ancienne association

Par **bouchonne59**, le 12/01/2009 à 15:39

je ne sais pas si je suis au bon endroit mais je me lance
mon mari était le président du association philanthropique de carnaval, les comptes de cette association était dans le rouge et la banque a demandé de remettre l'argent sur le compte (normal) mais aucune festivité étant prévue donc pas de rentré d'argent mon mari a décidé de remettre l'argent sur le compte (notre compte personnel) afin d'éviter tout problème il s'avere que le vice président ayant fait une petite bêtise il a fallu aussi payer un commerçant, toute ses transactions ont étaient faites en espèces il y a preuve de chaque remboursement. Pensant se faire rembourser dès que les caisses se rempliront mais voilà que mon mari n'a pas était réelu et le nouveau bureau refuse de nous rembourser ils disent qu'ils n'ont aucun papier! mon mari assez énervé les a envoyés baladés . J'ai eu echo qu'il refusé catégoriquement de nous rembourser avec preuve ou non. de mon côté je relance les prestataires pour avoir de nouveau des preuves que mon mari est bien venu payer en main propre. voilà un peu l'histoire la somme n'est pas grosse certes mais c'est mon argent personnel (environ 400 euros)ma question est: si cette situation dure que puis je faire côté juridique rnrnmerci